

Québec, le 2 novembre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 20 septembre dernier, le député de Masson déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement de procéder au paiement intégral des frais d'équipements médicaux pour les enfants de moins de 18 ans, ainsi que de soutenir davantage les familles dans l'aménagement de tels équipements dans leur milieu familial.

Il convient de rappeler tout d'abord qu'il existe des programmes visant à défrayer les frais d'équipements médicaux destinés à favoriser le maintien à domicile des enfants de moins de 18 ans. Par exemple, les programmes de ventilothérapie à domicile, d'alimentation entérale à domicile et d'équipements et fournitures en oxygénothérapie contribuent à soutenir les familles dans l'aménagement des équipements dans la résidence familiale. Ces programmes sont décrits dans le « Guide des programmes d'aide pour les personnes handicapées et leur famille » produit par l'Office des personnes handicapées du Québec et disponible sur le site Internet de l'organisme.

... 2

Par ailleurs, j'aimerais souligner que notre gouvernement est très sensible aux besoins des enfants gravement malades et ayant des incapacités importantes. C'est la raison pour laquelle il a notamment créé, l'année dernière, une nouvelle mesure de soutien financier : le Soutien aux enfants handicapés nécessitant des soins exceptionnels.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée,



Lucie Charlebois

N/Réf. :17-MS-05420